

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION – PROSPECT +

Article 1 - Champ d'application

Les présentes conditions générales (les « **Conditions Générales** ») ont pour objet de régir la relation entre la société PROMOLEAD, société par actions simplifiées au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 55, Cours Gambetta, 69003, Lyon France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le n° 830855425, (ci-après « **Promolead** ») et le client tel qu'identifié lors de la commande (ci-après le « **Client** ») (Promolead et le Client étant une ou les « **Partie(s)** ») quant aux conditions de fourniture de la solution « Prospect + » (ci-après la « **Solution** »). Les Conditions Générales et son annexe ainsi que la commande, constituent le contrat de licence portant sur la Solution (ci-après le « **Contrat** »).

Article 2 - Droit d'utilisation de la Solution

2.1. Droits concédés, droits réservés. En contrepartie du paiement des redevances de licence, Promolead concède au Client, pour la Durée du Contrat, un droit personnel, incessible, non-transférable et non-exclusif d'utiliser la Solution en Mode SaaS sur les serveurs tiers, conformément aux termes du Contrat. En particulier, le Client ne sous-licenciera pas, ne distribuera pas et ne mettra pas à la disposition d'un tiers, de quelque manière que ce soit, la Solution.

La Solution est accessible par Internet à toute personne désignée par le Client, salariée ou dirigeante du Client ou personne agissant pour le compte du Client et sous son contrôle et sa responsabilité (un « **Utilisateur** »), via des identifiants de connexion personnels et confidentiels (les « **Identifiants** »), à partir des équipements fixes ou mobiles du Client. La souscription à une licence donne le droit à un usage pour un seul Utilisateur.

2.2. Restrictions. Le Client reconnaît et accepte expressément qu'il n'est pas autorisé à (i) utiliser la Solution pour des fins ou dans un contexte différents de ceux prévus au Contrat et à toute documentation disponible en ligne, (ii) reproduire, de façon permanente ou provisoire, tout ou partie de la Solution, par tout moyen et sur tout support, notamment sur tout serveur, (iii) corriger ou faire corriger par un tiers toutes erreurs de la Solution, Promolead se réservant expressément le droit de correction, (iv) traduire, adapter, arranger ou modifier de quelque manière que ce soit, tout ou partie de la Solution, ou créer des produits dérivés à partir de la Solution, (v) décompiler tout ou partie de la Solution, provoquer ou permettre l'ingénierie inverse, désassembler ou autrement déduire ou déterminer ou tenter de déduire ou de déterminer le code source, les idées sous-jacentes, les algorithmes, la structure ou l'organisation de la Solution, (vi) permettre à tout tiers autre qu'un Utilisateur d'accéder ou d'utiliser tout ou partie de la Solution, sans l'accord préalable écrit de Promolead, et (vii) distribuer, commercialiser, louer, sous-licencier, transférer ou mettre à disposition tout ou partie de la Solution à un tiers.

2.3. Identifiants. Le Client est seul responsable de l'utilisation, de la protection et de la confidentialité de ses Identifiants et mettra en œuvre l'ensemble des précautions nécessaires afin qu'aucune personne non autorisée n'y ait accès. Tout accès et toute utilisation de la Solution via les Identifiants seront présumés effectués par le Client et sous sa responsabilité exclusive. En cas de perte, de vol ou d'utilisation non autorisée des Identifiants, le Client s'engage à en informer Promolead par écrit sans délai afin qu'elle lui en fournisse de nouveaux et prenne les mesures de sécurité nécessaires. Le Client reconnaît que suivant la clôture du compte du Client et/ou la fin de l'utilisation de la Solution, Promolead peut immédiatement désactiver le compte du Client.

Article 3 - Conditions Financières

3.1. Prix. En contrepartie du droit d'utilisation de la Solution, le Client s'engage à régler le prix indiqué lors de la commande.

3.2. Modalités de facturation et de paiement. Le règlement se fera par virement ou par paiement ligne via une carte de paiement soit de manière annuelle en une seule fois ou de manière mensuel en fonction du choix du Client lors de la commande. Tout mois consommé est dû. Tous les paiements sont non-remboursables.

3.3. Retards/défauts de paiement. Tout défaut de paiement donnera lieu, de plein droit, à des intérêts de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal en sus des frais ou coût raisonnable de recouvrement de Promolead. En cas de non-paiement, Promolead se réserve le droit de suspendre l'accès du Client à la Solution.

3.4 Révision du prix. Au terme d'un délai de 12 mois à compter de la date de signature du Contrat Promolead se réserve le droit de réviser, chaque année, au 1^{er} janvier, le montant du droit d'utilisation de la Solution ; moyennant l'envoi au Client d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours, dans les conditions suivantes :

$$P1 = P0 \times \frac{S1}{S0}$$

P1: prix révisé

P0 : prix contractuel d'origine

S0 : indice SYNTEC de référence retenu à la date contractuelle d'origine

S1 : dernier indice publié à la date de révision

En cas de disparition de l'indice Syntec, les Parties conviennent de le substituer par un indice équivalent. A défaut d'accord entre les Parties, la Partie la plus diligente saisira en référé Monsieur le Président du Tribunal de Commerce compétent pour qu'il tranche le désaccord et désigne un indice de substitution.

Article 4 - Matériel

Le Client s'engage à utiliser un matériel qui répond aux spécifications techniques requises pour le bon fonctionnement de la Solution (système d'exploitation Android ou I Phone à jour). Le Client est seul responsable de la mise en place et du maintien en conditions opérationnelles des équipements, matériels et logiciels et des connexions réseau nécessaires pour accéder à et utiliser la Solution.

Article 5 - Mise à jour et évolutions fonctionnelles

Le droit d'utilisation inclut sans surcoût pour le Client la mise à disposition de mise à jour et évolutions fonctionnelles mineures de la Solution.

Ces évolutions n'intègrent pas la délivrance de modules optionnels et/ou produits futurs développés par Promolead et non achetés par le Client. Le cas échéant, de tels modules optionnels et/ou produits futurs feront l'objet de la signature par le Client d'un nouveau bon de commande et seront soumises aux Conditions Générales.

Article 6 - Durée - Résiliation

6.1. Durée. Le Contrat entre en vigueur à compter du paiement du Client valant acceptation des Conditions Générales, soit pour une durée initiale de douze (12) mois soit pour une durée initiale de trente (30) jours en fonction du choix du Client lors de la commande. A l'expiration de la durée initiale choisie, le Contrat sera automatiquement prorogé pour des durées additionnelles identiques (douze (12) mois ou trente (30) jours) (la « **Durée Additionnelle**»), sauf si l'une des Parties envoie une notification de résiliation à l'autre Partie au plus tard trente (30) jours avant l'expiration de la durée initiale ou de la Durée Additionnelle alors en vigueur. Le Client bénéficie d'une période d'essai de trois (3) jours. Ce dernier peut demander la résiliation du Contrat par email dans ce délai et ne sera pas débité.

6.2. Résiliation pour faute. Chacune des Parties pourra résilier le Contrat à tout moment, de plein droit, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de manquement grave ou répété de l'autre Partie à ses obligations découlant du Contrat, trente (30) jours après l'envoi d'une mise en demeure demeurée infructueuse, ou immédiatement s'il ne peut être remédié au manquement constaté. Promolead se réserve le droit de résilier le Contrat de plein droit, dix (10) jours après la notification de suspension si le Client n'a pas mis fin à la situation ou aux agissements ayant justifié cette suspension pendant ce délai ou si les Parties ne sont pas parvenues à un accord concernant le redimensionnement de l'infrastructure dédiée au Client.

Article 7 - Suspension

Promolead se réserve le droit de suspendre l'accès à la Solution, si elle dispose d'éléments établissant ou lui permettant raisonnablement de croire que le Client utilise la Solution de manière non conforme aux termes et conditions du Contrat ou en violation des droits de Promolead ou de tiers ou de la législation applicable, sous réserve d'un préavis écrit de dix (10) jours), sauf si l'urgence nécessite une suspension immédiate.

Article 8 - Propriété de la Solution

8.1. Droits de Promolead. Promolead est et demeure propriétaire et titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle, notamment des droits d'auteur, afférents à tout ou partie de la Solution, ainsi qu'à tous développements, perfectionnements, améliorations, versions, modifications, adaptations, travaux dérivés, mises à jour ou changements. Promolead conserve la propriété et l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents à l'interface permettant d'accéder à la Solution, et notamment le format, le design, la présentation et la structure de l'interface et des rapports, tableaux et autres éléments y figurant. Le Client s'interdit de supprimer, déplacer ou modifier toute notice de confidentialité ou de droit d'auteur figurant sur l'interface et de reproduire tout ou partie des éléments de l'interface. A l'exception des droits qui lui sont expressément concédés en vertu des présentes, le Client ne se voit conférer aucun droit sur la Solution ou l'interface. Tous avis, commentaires ou suggestions que le Client fournit ou peut fournir au sujet de Promolead, de la Solution est entièrement volontaire et Promolead demeure entièrement libre d'utiliser ou non l'avis, les commentaires ou les suggestions à son entière discrétion et sans aucune obligation, indemnisation ou reconnaissance envers le Client.

8.2. Garantie de jouissance paisible.

a. En cas de recours d'un tiers sur le fondement d'une violation des droits de propriété intellectuelle à l'encontre du Client du fait de son utilisation la Solution dans le respect des termes du Contrat, le Client s'engage à (i) en informer Promolead

immédiatement et lui communiquer l'ensemble des éléments et informations à sa disposition, (ii) permettre à Promolead d'intervenir à l'action et de contrôler la défense, (iii) laisser à Promolead le contrôle exclusif des éventuelles négociations avec le tiers et ne conclure aucun accord avec ce dernier ou, (iv) fournir à Promolead l'assistance raisonnablement nécessaire et ne pas prendre de position contraire à la ligne de défense de Promolead. Sous réserve que ces conditions soient réunies, Promolead indemniserà le Client des sommes auxquelles le Client serait condamné par une décision de justice et/ou prendra à sa charge les éventuelles indemnités transactionnelles convenues avec le tiers. Si une action en justice survient ou, de l'avis de Promolead, est raisonnablement susceptible de se produire, Promolead peut à ses frais et à sa seule discrétion, en plus de ses obligations d'indemnisation : (i) obtenir le droit de permettre au Client de continuer à utiliser la Solution ou (ii) modifier ou remplacer la Solution ou toute partie contrefaite.

b. Promolead n'assume aucune responsabilité et ne sera tenue à aucune obligation d'indemnisation du Client au titre du présent article si l'action du tiers est liée ou résulte, en tout ou partie (i) d'une modification apportée à la Solution par le Client ou tout tiers sans l'accord préalable et écrit de Promolead; (ii) de l'utilisation de la Solution par le Client (ou tout tiers sous son autorité ou son contrôle) de manière non conforme aux termes du Contrat ou de la documentation associée ; ou (iii) de toute faute ou manquement du Client (ou tout tiers sous son autorité ou son contrôle) à ses engagements et obligations découlant du Contrat. Les stipulations du présent article 8.2 décrivent l'entière responsabilité de Promolead et la seule réparation à laquelle le Client peut prétendre en cas d'action de tiers liée à l'utilisation la Solution, à l'exclusion de toute demande d'indemnisation supplémentaire, notamment de dommages et intérêts.

Article 9 - Limitation de Garantie

Promolead garantit qu'il a le droit d'accorder la licence d'utilisation de la Solution objet du présent Contrat. Promolead ne garantit pas que la Solution est exempte de bogues ou d'erreurs et que l'utilisation sera ininterrompue. Le Client reconnaît qu'il est responsable du choix de la Solution pour répondre à ses besoins, de même qu'il est responsable de son installation, de son utilisation et des résultats obtenus à l'aide de la Solution.

Promolead ne fournit aucune garantie et n'assume aucune responsabilité quant aux conséquences d'une indisponibilité de la Solution résultant, en tout ou partie, d'un ou plusieurs des cas suivants: (i) dysfonctionnement ou défaillance des équipements matériels ou logiciels du Client, (ii) interruption, défaillance ou ralentissement du réseau de communications électroniques du Client, incluant sans limitation incapacité d'accès à la Solution en raison de son réseau de communications, connexion internet ou (iii) utilisation de la Solution par le Client ou tout Utilisateur de manière non conforme aux termes du Contrat, (iv) temps d'arrêt ou dégradation attribuable à l'entretien, support ou maintenance régulière ou d'urgence de Promolead, (v) temps d'arrêt ou de dégradation résultant de bogues dans un logiciel ou un service tierce non causé par Promolead, (vi) incapacité d'accéder à la Solution en raison d'une modification individuelle des appareils, systèmes d'exploitation ou de mises à jour hors du contrôle raisonnable de Promolead, (vii) incapacité d'accéder à la Solution forme en raison d'appareil(s), version(s), système d'exploitation et/ou navigateur(s) incompatible(s) ou non -supporté(s) selon les termes du Contrat (viii) force majeure incluant défaillances des systèmes d'hébergement, de livraison de tiers ou autres causes hors du contrôle raisonnable de Promolead, ou (ix) manquement du Client à ses obligations découlant du Contrat.

Article 10 - Responsabilité

Dans le cadre de l'exécution du Contrat, Promolead est soumis à une obligation de moyens. Promolead exclut expressément toute responsabilité au titre (i) des dommages indirects de toute nature, (ii) des pertes de bénéfices, de chiffres d'affaires ou de marchés du Client, (iii) de tous dommages résultant d'une utilisation non conforme de la Solution et de tous manquements du Client ou des Utilisateurs, (iv) de toute attaque commise à l'encontre du système d'information du Client, intrusion, acte volontaire de dégradation, malveillance ou sabotage, (v) des défaillances ou dysfonctionnements des équipements ou connexions réseau du Client, (vi) de tout évènement de force majeure, ayant une cause extérieure indépendante de la volonté de Promolead et empêchant, entravant ou retardant Promolead de répondre à ses obligations, et (vii) des autres exclusions mentionnées dans le présent Contrat.

En tout état de cause, la responsabilité totale et cumulée de Promolead pour les dommages causés au Client au titre du Contrat est expressément limitée aux sommes versées par le Client pour les licences de la Solution au cours de des douze (12) mois précédant la survenance du fait générateur.

Le présent article énonce la seule et entière responsabilité de Promolead en cas de réclamation ou plainte au titre du Contrat.

Article 11 - Confidentialité

Chacune des Parties s'engage à respecter la confidentialité des informations et documents de l'autre Partie qui ne sont pas dans le domaine public et qui lui sont transmis ou auxquels elle aura accès dans le cadre du Contrat. A ce titre, chaque Partie s'engage à (i) ne pas divulguer ces informations confidentielles à des tiers, (ii) prendre toutes les mesures nécessaires afin de les protéger contre toute divulgation non autorisée, (iii) ne les transmettre qu'à ses employés, dirigeants ou autres personnes sous leur contrôle qui ont besoin d'en prendre connaissance pour la mise en œuvre du Contrat, sous réserve que ces derniers soient valablement informés de la nature confidentielle des informations qu'ils recevront et qu'ils soient liés

par des engagements de confidentialité similaires à ceux stipulés dans cet article, (iv) ne les utiliser que pour son propre compte et aux seules fins de l'exécution du Contrat, et (v) informer l'autre Partie sans délai de toute atteinte à la confidentialité dont elle aurait connaissance ou qu'elle pourrait raisonnablement soupçonner. Le présent article survivra à la résiliation ou à l'expiration du Contrat pour une durée de cinq (5) ans. Les Parties s'engagent à restituer ou à détruire, selon les instructions de l'autre Partie, les documents ou leur reproduction contenant des informations confidentielles, immédiatement sur demande de la Partie concernée et au plus tard à la résiliation ou à l'expiration de Contrat.

Article 12 - Sécurité

Promolead s'engage à (i) effectuer une sauvegarde des informations traitées dans son système d'information ; (ii) assurer la sécurité des informations traitées et de son système d'information, dans ce cadre Promolead adoptera notamment toutes mesures utiles garantissant la sécurité, l'intégrité, la confidentialité et le contrôle de la divulgation des données.

Article 13 - Données Personnelles

Chaque Partie s'engage à traiter les données à caractère personnel conformément aux lois et réglementations applicables, et en particulier, conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après la « **Réglementation** »). Chaque Partie garantit que les données collectées et traitées dans le cadre du Contrat, notamment des données d'identité, telles que civilité, nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone des représentants et/ou préposés des Parties (les « **Données** ») le sont dans le respect de la Réglementation. La collecte et le traitement des Données par les Parties le sont pour les besoins de l'exécution du Contrat. Ainsi, la base légale du traitement est l'exécution du Contrat. La collecte des Données est obligatoire : à défaut de fournir ces données, le Contrat est susceptible de ne plus pouvoir être exécuté par les Parties. Les Données recueillies par les Parties pourront être communiquées (a) afin de permettre la bonne gestion des relations contractuelles, à l'ensemble des services du groupe auquel les Parties appartiennent et des entreprises tierces en lien avec l'exécution des relations contractuelles (notamment les tiers hébergeurs) et (b) afin de satisfaire, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires ou à la demande d'une administration ou d'une autorité judiciaire. Par ailleurs, chaque personne concernée peut, pour l'ensemble des Données communiquées entre les Parties, la concernant, exercer directement ses droits auprès des Parties.

Les Parties conviennent que le traitement par Promolead de toutes les données personnelles en qualité de sous-traitant est assujéti à l'Accord de Traitement des Données figurant en Annexe 1.

Article 14 - Modification des CGU

Promolead peut modifier ces CGU sous réserve d'une notification écrite préalable envoyée au Client.

Article 15 - Stipulations finales

16.1. Publicité. Le Client accepte que Promolead ainsi que ses partenaires commerciaux soient autorisés à utiliser le nom et/ou la marque et/ou le logo du Client comme référence dans les communiqués de presse, documents commerciaux ou autres documents similaires, dès la signature du présent Contrat.

16.2. Non-sollicitation. Le Client s'interdit, sauf accord préalable et écrit de Promolead, de solliciter, directement ou indirectement, d'employer ou de prendre à son service, ou de faire employer ou prendre à son service par l'intermédiaire de l'un de ses partenaires ou prestataires, sous quelque statut que ce soit, tout employé ou consultant de Promolead impliqué dans l'exécution de ce Contrat. Cette interdiction est valable pendant toute la durée du présent Contrat et pendant une période de (18) dix-huit mois postérieurement à toute expiration ou résiliation.

16.3. Cession. Le Client ne peut céder ou transférer le présent Contrat sans le consentement écrit préalable de Promolead, qui ne pourra être retenu sans motif raisonnable.

16.4. Relation des Parties. Les Parties traitent entre elles en tant qu'entrepreneurs indépendants. Rien dans le présent Contrat ne peut être interprété comme créant ou constituant une relation employé-employeur, un partenariat, une coentreprise, une franchise ou une agence entre les Parties.

16.5. Renonciation générale. La renonciation à un manquement quelconque n'entraînera pas la renonciation à tout manquement ultérieur de nature identique ou différente, et aucun manquement ou retard de l'une ou l'autre des Parties à exercer ou à faire valoir l'un de ses droits en vertu du Contrat ne constituera une renonciation à ces droits.

16.6. Divisibilité. Si une stipulation du Contrat est jugée contraire à la loi par un tribunal compétent, cette stipulation sera modifiée et interprétée de manière à réaliser l'intention de la clause originale avec toute la rigueur de la loi, et les autres dispositions du Contrat demeureront valides.

16.7. Avenants. Ce Contrat ne peut être modifié que par un accord écrit signé par les représentants autorisés des deux Parties.

16.8. Intégralité du Contrat. Ce Contrat constitue l'accord entier et exclusif entre les Parties à l'égard de l'objet des présentes, annulant et remplaçant tous les autres contrats, communications et ententes antérieurs ou actuels, aussi bien oraux qu'écrits, concernant ce sujet.

16.9. Acceptation. Le paiement du prix vaut acceptation ferme et définitive de la commande. En procédant au paiement, le Client reconnaît (i) avoir lu et (ii) accepter, sans réserve, les Conditions Générales.

16.9. Loi applicable/Jurisdiction compétente. Le Contrat est régi exclusivement par la loi française. Tout différend survenant entre les Parties, n'ayant pu aboutir à un accord amiable dans les trente (30) jours à compter de sa survenance, sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Lyon.

Annexe 1 – Accord de Traitement

Les parties s'engagent à respecter les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (RGPD) ci-après ensemble la « **Règlementation** ».

Dans le cadre du Contrat, le Client est le « **Responsable du traitement** » et Promolead est le « **Sous-traitant** » des traitements de Données Personnelles, au sens de la Règementation susmentionnée.

1. Description du Traitement

Dans le cadre de sa mission, Promolead agissant en qualité de Sous-traitant du Client va être amené à traiter pour le compte de ce dernier des Données Personnelles en vue de certaines finalités déterminées, ces traitements étant recensés dans le tableau ci-dessus :

	Nature des opérations réalisées sur les Données Personnelles	Finalité(s) du Traitement	Types de Données Personnelles traitées	Catégories de Personnes concernées	Durée du Traitement	Lieu du Traitement	Sous-traitant de Promolead intervenant dans le Traitement
Traitement dans la Solution	Géolocalisation des adresses postales des propriétaires renseignés Publipostage CRM propriétaire permettant d'accéder à l'historique des actions commerciales réalisées et à venir (Envoi courrier, compte rendu, échange téléphonique)	Gestion et optimisation de la prospection foncière	Civilité Nom, prénom Adresse postale, code postal Téléphone, Adresse électronique, mot de passe, Parcelles, Champ libre (anecdotes..)	(i) les utilisateurs de la solution au sein du client, et (ii) les clients et prospects du client dont les données sont saisies par les utilisateurs	Durée du Contrat. Promolead permet de supprimer les données ensuite.	Data center Strasbourg Chez OVH	OVH pour l'hébergement

Le Client et Promolead reconnaissent qu'ils sont responsables du respect de la Règementation dans la collecte, le traitement et la conservation desdites Données Personnelles.

2. Protection des Données et mesures de sécurité

Conformément à l'article 34 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, Promolead s'engage à mettre en œuvre les mesures et précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

En outre, Promolead que la protection des Données Personnelles transitant, traitées ou conservées sur son système d'information, au sein de ses produits ou par ses collaborateurs, doit faire l'objet d'une protection renforcée conformément aux exigences du Règlement européen, qui implique notamment (i) la protection structurelle des données personnelles au sein des logiciels et infrastructures utilisés par Promolead et ce, en application des principes de protection des données dès la conception et de protection des Données par défaut, (ii) le renforcement de la formation de ses collaborateurs et la limitation de leurs accès aux Données Personnelles, ainsi que (iii) la mise en place d'un dispositif d'alerte en cas de violation de la sécurité ou la confidentialité des Données Personnelles et (iv) la mise en place d'un dispositif de preuve à première demande de la permanence des dispositifs de sécurité et confidentialité desdites Données.

Promolead s'engage donc à respecter, de façon absolue, les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel :

- *Au titre de la sécurité et la confidentialité des informations, documents, supports et données du Client :*

- ▶ ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations qui lui sont confiés à l'exception de ceux nécessaires à l'exécution de la présente prestation prévue au Contrat ;
 - ▶ ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées au présent Contrat ;
 - ▶ ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales ;
 - ▶ prendre toutes les mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques en cours d'exécution du Contrat ;
 - ▶ prendre toutes mesures de sécurité, notamment matérielles, pour assurer la confidentialité (pseudonymisation, chiffrement des Données...), la conservation et l'intégrité des documents et informations traités pendant la durée du Contrat ;
 - ▶ mettre en œuvre les moyens permettant de rétablir la disponibilité des Données Personnelles et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
 - ▶ traiter et héberger les Données exclusivement sur le territoire de l'Union Européenne et informer le Client de la localisation exacte des lieux de Traitements de Données Personnelles de quelque nature qu'ils soient (hébergement, backup, maintenance, administration, helpdesk...) ;
 - ▶ et en fin de Contrat, supprimer ou restituer au Client toutes les Données dans les (30) jours suivant le terme du Contrat, quelle qu'en soit la cause. En cas de suppression des Données, Promolead s'engage à ce que l'effacement en question soit définitif et ne permette d'aucune manière une restitution ou reconstitution même partielle de ces données.
- ▶
- *Au titre de la protection des données personnelles :*
- ▶ traiter les Données Personnelles dans le respect de la Règlementation et notamment via des outils, logiciels, serveurs et infrastructures conçues ou modifiées afin de prendre en compte structurellement l'impératif de protection des Données (i.e. « privacy by design ») ;
 - ▶ traiter les Données Personnelles uniquement (i) dans le cadre et les limites du présent Contrat, (ii) pour les seules finalités telles que stipulées ci-avant et (iii) suivant les instructions du Client. Si Promolead estime qu'une instruction reçue de la part du Client est en violation de la Règlementation, il a l'obligation d'en informer immédiatement Le Client par écrit ;
 - ▶ s'abstenir de toute modification, correction ou altération non autorisée des Données Personnelles ou de toute divulgation ou autorisation de divulgation des Données Personnelles à tout tiers quelconque, en dehors des cas où il en a reçu l'autorisation écrite expresse par le Client ;
 - ▶ ne pas conserver les Données Personnelles au-delà de la durée de conservation convenue avec Le Client conformément aux finalités pour lesquelles les Données Personnelles ont été collectées et, dans tous les cas, de ne pas conserver ces Données au-delà de la durée autorisée fixée par le présent Contrat. Si aucune durée de la sorte n'est établie, la durée de conservation doit alors être limitée à la durée du Contrat ;
 - ▶ désigner et notifier au Client une personne physique au sein de son personnel en tant que point de contact pour toutes questions du Client relatives aux Données Personnelles,
 - ▶ informer immédiatement, et au maximum dans les 3 jours ouvrés, Le Client de (i) toute demande d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de révocation du consentement, de limitation ou de portabilité des Données Personnelles émanant d'une personne physique et qui serait adressée à Promolead, (ii) toute demande émanant de l'autorité de contrôle et/ou (iii) toute violation de la sécurité ou de la confidentialité des Données Personnelles et notamment tout accès, fuite, perte, corruption, détournement, copie ou modification non-autorisée des Données Personnelles ;
 - ▶ satisfaire avec diligence par écrit aux demandes d'information du Client afin de permettre à ce dernier de répondre aux demandes visées ci-dessus qui seraient adressées directement au Client,
 - ▶ coopérer avec l'autorité de protection des Données Personnelles en coordination avec le Client le cas échéant ;
 - ▶ effectuer des contrôles internes réguliers de la protection des Données Personnelles et en tenir les résultats à disposition du Client. A ce titre, Promolead déclare avoir mis une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du Traitement, et en fournir la preuve à première demande du Client ou de l'autorité de protection des Données ;
 - ▶ ne rendre accessibles et consultables les Données Personnelles du Client qu'aux seuls personnels de Promolead dûment habilités et autorisés en raison de leurs fonctions et qualité, dans la stricte limite de ce qui leur est nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions ;
 - ▶ tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Client.

3. Sous-traitance

Promolead ne pourra pas sous-traiter l'exécution des prestations à une autre société, sans l'accord préalable du Client. Tout sous-traitant ultérieur proposé par Promolead devra faire l'objet d'une approbation préalable écrite du Client et sera soumis à l'ensemble des stipulations du présent article, sous la responsabilité de Promolead.

Dans l'hypothèse d'une telle approbation, le sous-traitant ultérieur sera tenu de respecter les obligations du présent Contrat pour le compte et selon les instructions du Client. Il appartiendra à Promolead de s'assurer que le sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le Traitement réponde aux exigences de la Réglementation.

Si le sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des Données, Promolead demeure pleinement responsable devant Le Client de l'exécution par le sous-traitant de ses obligations.

Une liste comportant les opérations confiées à des sous-traitants éventuels devra être prévue au plus tard à la date de la sous-traitance ultérieure. Cette liste devra être mise à jour en cas de changement de sous-traitants ou en cas de transfert, dûment autorisé par Le Client, de Données Personnelles en dehors de l'Espace Économique Européen.

4. Transfert

Promolead s'assure qu'aucune Donnée à caractère personnel du Client n'est transférée hors de l'Espace Économique Européen par lui, ses propres sous-traitants, ou les personnes agissant sous son autorité ou pour son compte.

5. Documentation et audit

Promolead met à la disposition du Client la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits.

6. Étude d'impact

Promolead s'engage à coopérer en tant que de besoin avec Le Client dès lors qu'il réaliserait une analyse d'impact (PIA) sur les Données Personnelles, en lui fournissant notamment les informations nécessaires à l'évaluation de la pertinence des mesures de sécurité mises en œuvre par Promolead,

7. Notification des violations de Données Personnelles

Promolead s'engage à notifier au Client toute faille de sécurité susceptible d'impacter ou de compromettre la confidentialité des Données Personnelles dans les 48 heures calendaires de la découverte de la faille par mail. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Client, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente